

Vendredi 16 décembre 2022 de 9h00 à 12h45



Comment garantir les droits de la défense dans les procédures de concurrence ?

À la Maison du barreau - 2/4, rue de Harlay 75001 Paris

Contenu de la formation

9h00 - 9h15 : Ouverture du colloque

Julie Couturier, *bâtonnière du barreau de Paris* et Léna Sersiron, *présidente de l'APDC*.

9h15 - 10h15 : Le secret professionnel

Intervenants : Vincent Nioré, *vice-bâtonnier du barreau de Paris* ; Stanislas Martin, *rapporteur général de l'Autorité de la concurrence* et Thierry Revet, *professeur à l'université Panthéon-Sorbonne*.

Modératrices APDC : Pauline de Lanzac, *avocate au barreau de Paris, cabinet Latournerie Wolfrom Avocats* et Marie-Cécile Rameau, *avocate au barreau de Paris, cabinet Bredin Prat*.

10h15 - 11h15 : Les bonnes pratiques des autorités administratives en matière d'enquêtes

Intervenants : Hubert Beuve-Mery, *expert senior - direction générale de la concurrence à la Commission européenne* ; Sophie Bresny, *cheffe du service investigations de l'Autorité de la concurrence* et Maxence Delorme, *directeur des affaires juridiques de l'Autorité des marchés financiers*.

Modérateurs APDC : Guillaume Aubron, *avocat au barreau de Paris, cabinet Darrois Villey Maillot Brochier* et Léna Sersiron, *avocate au barreau de Paris, cabinet Baker McKenzie*.

11h15 - 11h45 : Pause

11h45 - 12h45 : Quels recours en cas d'atteinte aux droits de la défense dans les procédures de concurrence ?

Intervenants : Jean-Pierre Bonthoux, *conseiller auditeur de l'Autorité de la concurrence* ; Eric Gippini Fournier, *conseiller auditeur de la Commission européenne* et Gwenaël Muguet-Poullennec, *référénaire au Tribunal de l'Union européenne*.

Modérateurs APDC : Laëtitia Gavoty, *avocate au barreau de Paris, cabinet De Pardieu Brocas Maffei* et David Tayar, *avocat au barreau de Paris, cabinet Clifford Chance*.

Objectif pédagogique :

comprendre et savoir mobiliser les droits de la défense dans les procédures de concurrence.

Méthode pédagogique :

méthode transmissive axée sur des éléments très concrets. Formation favorisant l'interactivité avec les participants.

Public visé :

les avocats et les praticiens du droit de la concurrence

Prérequis :

Etre avocat, magistrat ou praticien du droit de la concurrence.

Niveau 2 :

approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Spécialité :

droit commercial, des affaires et de la concurrence.

Evaluation de la formation :

une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Information & inscription : [cliquez ici](#)

Tarif : conférence financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.